

COMMUNE DE SAINT-SATURNIN-LES-APT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 86/2019 en date du 15 octobre 2019 le maire de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de révision du PLU a été élaboré autour de 3 axes :

- 1 / maintenir la vitalité et l'attractivité de la commune,
- 2 / structurer de manière responsable l'espace saturninois,
- 3 / Saint-Saturnin-lès-Apt des richesses à préserver.

L'enquête publique se déroulera du :

12 novembre au 17 décembre 2019 inclus
pendant 36 jours consécutifs
en Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt
9 place de la Mairie
84490 SAINT-SATURNIN-LES-APT

Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur Patrice CONEDERA, en qualité de commissaire-enquêteur.

Celui-ci recevra le public en Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt, salle de réunion située au rez de chaussée de la Mairie, aux dates et heures suivantes :

- **mardi 12 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures,**
- **lundi 18 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures,**
- **mercredi 27 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures,**
- **vendredi 06 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures,**
- **mardi 17 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures,**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique unique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt

9 place de la Mairie

84490 SAINT-SATURNIN-LES-APT

Ils seront tenus à la disposition du public au service de l'accueil en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 13 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête unique, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la Mairie.

Il pourra consulter ces observations en Mairie pendant la durée de l'enquête. Il pourra également faire parvenir ses observations par voie numérique à l'adresse suivante : enquetepublique-saintsaturninlesapt@orange.fr

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations et propositions transmises par voie numérique seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.saintsaturninlesapt.fr

Ils pourront aussi être consultés à partir d'un ordinateur mis à la disposition du public en mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt aux jours et heures d'ouverture de celle-ci :
Du lundi au vendredi de 13 heures à 17 heures.

Toute personne pourra obtenir sur sa demande et à ses frais, auprès de Monsieur le Maire, communication du dossier d'enquête, dès la publication de l'ouverture de l'enquête publique. Le dossier comporte une évaluation environnementale et l'avis des personnes publiques associées.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmet à Monsieur le Maire, son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au service de l'accueil de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la Mairie pour le projet de P.L.U.

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du P.L.U., éventuellement modifié, au vu des conclusions de l'enquête.